

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 68  
Présents : 58  
Votants : 62 (4 procurations)

*Séance du 25 FEVRIER 2016*

Le Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. C. QUESADA - J. JOANNET - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J. M. GUERRE - J. P. BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - R. LOVATY - C. PAGLIA - D. GAILLE - P. JOURDAIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - F. DUWICQUET (à partir de la question n° 4 A) - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la question n° 4 B) - J. Y. CHEGUT - T. LEFAURE - M. MORGAND - S. DELABRE - B. AGUIAR - J. BAPTISTE - C. FAYOLLE - G. MARSONI - M. GUYOT - M. DEMARQUE - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - A. BAURY - G. MAQUIN - C. BENOIT - E. VOITELLIER - Y. J. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - J. L. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY, Conseillers Communautaires,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes. E. GOULFERT à E. CUISSET - C. GRELET à F. AGUILERA - M. C. STEYER à S. FONTAINE à F. AGUILERA - M. O. COURSOL à M. JIMENEZ - Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM- F. MINARD. I. DELUNEL - P. SEMET- J. MARMOL - C. LOPEZ - S. GAYET, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N°17

**OBJET :**

**DECHETERIE  
COMMUNAUTAIRE  
DE CUSSET**

**REDEVANCE  
DEPOT DES  
DECHETS**

**AJUSTEMENT  
DES TARIFS  
POUR LES  
ARTISANS,  
COMMERCANTS  
ET SERVICES  
MUNICIPAUX  
2016**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

- 3 MARS 2016

Publiée ou notifiée le :

- 3 MARS 2016

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Val d'Allier,

**Vu** la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

**Vu** le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Allier révisé par arrêté préfectoral n° 2786 du 15 juillet 2004,

.../...

**Vu** la délibération n° 11 A/ du Conseil Communautaire du 2 février 2001 approuvant le règlement intérieur de la déchèterie située à Cusset précisant notamment les conditions (techniques et financières) d'accès des services techniques municipaux et des artisans commerçants,

**Vu** la délibération n° 30 du 27 mars 2003 approuvant la Convention de Partenariat entre Vichy Val d'Allier et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier (SICTOM SA),

**Vu** la décision du Comité Syndical du 29 juin 2015 du SICTOM SA sur les tarifs 2016 applicables aux déchèteries du SICTOM SA,

**Considérant** d'une part l'évolution des coûts réels de transport et de traitement des déchets accueillis sur la déchèterie, d'autre part la création de nouvelles filières,

**Considérant** le souci d'une harmonisation des tarifs appliqués par VVA avec ceux pratiqués par le SICTOM Sud-Allier,

**Propose** de maintenir la gratuité pour les particuliers et de fixer des tarifs applicables aux artisans, commerçants et services techniques municipaux (hors les cas particuliers précisés au règlement intérieur pour ces derniers) et correspondant au type de véhicule utilisé pour l'apport des déchets, déterminés comme suit :

Principe général : Gratuité dans le seul cas d'apports à 100 % composés de l'une des catégories de déchets triés suivantes : papiers, cartons, verres recyclables, polystyrène, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux, Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE), Pneus.

Pour les apports d'autres déchets ou pour ceux indiqués ci-avant non triés, les tarifs seraient les suivants :

- Voitures particulières avec ou sans remorque : 17.95 € par dépôt
  - Véhicules de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) < 3.5 t (hors véhicules à plateau) : 36.85 € par dépôt
  - Véhicules de PTAC < 3.5 t avec remorque et camions « plateau » avec ou sans remorque : 53.30 € par dépôt
  - Huiles végétales (de friture) : 1.46 € par kg
  - Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : 1.46 € par kg
- L'ensemble de ces tarifs étant toutes taxes comprises dont TVA au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- . approuve les tarifs présentés,
- . dit que ceux-ci seront applicables à partir du **1<sup>er</sup> Mars 2016**,
- . charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier,

Le 25 février 2016

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,  
Claude MALLURET



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 17 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER

Objet de l'acte : 2016 - DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE DE CUSSET - REDEVANCE  
DEPOT DES DECHETS - AJUSTEMENT DES TARIFS POUR LES ARTISANS  
COMMERCANTS ET SERVICES MUNICIPAUX 2016

.....  
Date de décision: 25/02/2016

Date de réception de l'accusé 03/03/2016

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 25FEV2016\_17

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160225-25FEV2016\_17-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....  
Nom du fichier : 17.pdf ( 003-240300426-20160225-25FEV2016\_17-DE-1-1\_1.pdf )